

Compte de Résultat ^{1/2}

				31/10/2023	31/10/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	157 575,27		157 575,27	99 229,61
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	10 302 626,34		10 302 626,34	9 862 900,22
	Montant net du chiffre d'affaires	10 460 201,61		10 460 201,61	9 962 129,83
	Production stockée			(73 478,00)	274 639,00
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			79 316,78	24 421,99
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			147 107,48	76 775,30
Autres produits			1 048,06	464,57	
Total des produits d'exploitation (1)				10 614 195,93	10 338 430,69
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			221 895,94	156 074,55
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			3 863 908,41	4 319 686,69
	Impôts, taxes et versements assimilés			105 736,62	120 442,18
	Salaires et traitements			3 909 331,28	3 353 207,56
	Charges sociales du personnel			1 152 885,76	1 149 849,26
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			93 766,66	84 056,57
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations			70 716,23	45 475,49	
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			47 328,31	208,66	
Total des charges d'exploitation (2)				9 465 569,21	9 229 000,96
RESULTAT D'EXPLOITATION				1 148 626,72	1 109 429,73

Compte de Résultat ^{2/2}

		31/10/2023	31/10/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 148 626,72	1 109 429,73
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 000,00 547,56 32 617,63	14 000,00 342,23 3 090,40
Total des produits financiers		37 165,19	17 432,63
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		37 165,19	17 432,63
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 185 791,91	1 126 862,36
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	585,70 2 948,00	1 038,94 17 412,06 26 892,00
Total des produits exceptionnels		3 533,70	45 343,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 675,50 1 539,36	32 332,41 2 912,64
Total des charges exceptionnelles		4 214,86	35 245,05
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(681,16)	10 097,95
PARTICIPATION DES SALARIES		122 735,00	132 413,00
IMPOTS SUR LES BENEFICES		254 455,00	248 257,00
TOTAL DES PRODUITS		10 654 894,82	10 401 206,32
TOTAL DES CHARGES		9 846 974,07	9 644 916,01
RESULTAT DE L'EXERCICE		807 920,75	756 290,31

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

SARL ORCOM CFGS

ZA de Ranfaing St Nabord

88200 SAINT-NABORD

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/11/2022 au 31/10/2023

Bilan Actif

		31/10/2023			31/10/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	14 952,44	14 952,44		
	Fonds commercial (1)	1 516 508,98		1 516 508,98	1 516 508,98
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	9 426,55	9 426,55		
	Constructions	44 665,44	44 665,44		
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 231 732,65	945 013,58	286 719,07	322 751,71
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	140 486,12		140 486,12	189 910,00
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	225 106,52		225 106,52	165 106,52	
Prêts					
Autres immobilisations financières	94 421,12		94 421,12	3 421,12	
	TOTAL (II)	3 277 299,82	1 014 058,01	2 263 241,81	2 197 698,33
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	268 610,00		268 610,00	342 088,00
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				26 092,00
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 770 623,32	122 178,90	1 648 444,42	1 198 403,04
	Autres créances	5 008 882,56		5 008 882,56	360 476,57
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 083 913,91		1 083 913,91	4 973 150,82	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	182 729,28		182 729,28	91 104,81
	TOTAL (III)	8 314 759,07	122 178,90	8 192 580,17	6 991 315,24
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		11 592 058,89	1 136 236,91	10 455 821,98	9 189 013,57
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				94 421,12	3 421,12
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/10/2023	31/10/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 869 855,00	1 869 855,00
	RESERVES		
	Réserve légale	186 985,50	186 985,50
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	4 174 120,00	3 417 829,69
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	807 920,75	756 290,31
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	7 038 881,25	6 230 960,50
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		406,50
	Emprunts et dettes financières divers (3)		24 777,01
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	719 736,46	428 351,60
	Dettes fiscales et sociales	1 306 997,93	1 349 247,96
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	187 460,34	400,00	
Produits constatés d'avance (1)	1 202 746,00	1 154 870,00	
Total des dettes	3 416 940,73	2 958 053,07	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	10 455 821,98	9 189 013,57	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	807 920,75	756 290,31	
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	3 416 940,73	2 958 053,07	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		406,50	
(3) Dont emprunts participatifs			

Faits caractéristiques

Par AGE en date du 20 juillet 2023, il a été acté :

- la transformation de la société en Société à responsabilité limitée,
- le changement de dénomination sociale,
- l'autorisation de cessions de parts et agrément de nouveaux associés.

En date du 15 mai 2023, le Conseil d'Administration de la société CFGS a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation de la société Ascencia.

 Michel Martin

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **10 455 822** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **10 654 895** euros et un total **charges** de **9 846 974** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **807 921** euros.

L'exercice considéré débute le **01/11/2022** et finit le **31/10/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements de terrains : 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Capitaux propres

La variation des capitaux propres entre le 01/11/2022 et le 31/10/2023 est de 807 920 € et s'explique de la façon suivante :

– Résultat de l'exercice : 807 920 €

Dettes

Les produits constatés d'avance constituent des produits facturés par rapport à l'avancement des travaux.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La société a souscrit une assurance spécifique qui couvre les indemnités de départ en retraite.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/10/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	1 531 461,42					1 531 461,42
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 531 461,42					1 531 461,42
CORPORELLES						
Terrains	9 426,55					9 426,55
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement	44 665,44					44 665,44
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	527 108,05					527 108,05
Matériel de transport	186 203,55		16 603,61		10 506,11	192 301,05
Matériel de bureau, mobilier	495 205,61		42 669,67		25 551,73	512 323,55
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 262 609,20		59 273,28		36 057,84	1 285 824,64
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	189 910,00		576,12		50 000,00	140 486,12
Autres titres immobilisés	165 106,52		60 000,00			225 106,52
Prêts et autres immobilisations financières	3 421,12		91 000,00			94 421,12
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	358 437,64		151 576,12		50 000,00	460 013,76
TOTAL	3 152 508,26		210 849,40		86 057,84	3 277 299,82

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/10/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	14 952,44			14 952,44
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 952,44			14 952,44
CORPORELLES				
Terrains	9 426,55			9 426,55
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	44 665,44			44 665,44
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	377 149,39	27 973,38		405 122,77
Matériel de transport	85 875,68	31 819,50	10 506,11	107 189,07
Matériel de bureau, mobilier	422 740,43	33 973,78	24 012,47	432 701,74
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	939 857,49	93 766,66	34 518,58	999 105,57
TOTAL	954 809,93	93 766,66	34 518,58	1 014 058,01

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/10/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	152 901,98	70 716,23	101 439,31	122 178,90
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	152 901,98	70 716,23	101 439,31	122 178,90	
TOTAL GENERAL		152 901,98	70 716,23	101 439,31	122 178,90
Dont dotations et reprises <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		70 716,23	101 439,31		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/10/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	94 421,12	94 421,12	
	Clients douteux ou litigieux	153 036,32	153 036,32	
	Autres créances clients	1 617 587,00	1 617 587,00	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	116 754,80	116 754,80	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	4 874 085,20	4 874 085,20	
	Débiteurs divers	18 042,56	18 042,56	
Charges constatées d'avances	182 729,28	182 729,28		
	TOTAL DES CREANCES	7 056 656,28	7 056 656,28	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/10/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	719 736,46	719 736,46		
	Personnel et comptes rattachés	679 587,78	679 587,78		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	269 268,64	269 268,64		
	Impôts sur les bénéfices	4 967,00	4 967,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	306 857,02	306 857,02		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	46 317,49	46 317,49		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
Autres dettes	187 460,34	187 460,34			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	1 202 746,00	1 202 746,00			
	TOTAL DES DETTES	3 416 940,73	3 416 940,73		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

		31/10/2023
Total des Produits à recevoir		100 934
Autres créances clients		99 962
CLIENTS FACTURES A ETABLIR COM	40 954	
FACTURES A ETABLIR CFGS AUDIT	59 008	
Autres créances		973
ASSURANCES A RECEVOIR	973	

Charges à payer

31/10/2023

Total des Charges à payer		1 475 918
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
		633 572
FOURNISSEURS - FNP	631 910	
POSTE TELECOM. FAP	1 661	
Dettes fiscales et sociales		
		842 346
DETTES PROVISOIO.POUR CONG	300 694	
DETTES PROV.PARTIC.SALAR.	122 735	
PERSONNEL CHARGES A PAYER	47 199	
INTERESSEMENT A PAYER	164 500	
ABONDEMENT A PAYER	44 460	
AUTRES CHARGES SOCIALES A PAY.	12 630	
CHARGES S/CONGES A PAYER	112 722	
CVAE FAP	2 066	
TAXE D'APPRENTISSAGE FAP	2 383	
CFE FAP	5 597	
EFFORT CONSTRUCTION FAP	25 633	
TVS FAP	1 728	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/10/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		1 202 746	1 202 746
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
	TOTAL		1 202 746

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/10/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		182 729	182 729
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		182 729

Produits et Charges exceptionnels

		31/10/2023
Total des produits exceptionnels		3 533,70
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		585,70
RENTREES S/CREAN.AMORTIES SD	585,70	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 948,00
PROD.CESS.IMMO.CORP.	1 948,00	
PROD.CESS.IMMO.CORP.EP	1 000,00	
Total des charges exceptionnelles		4 214,86
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		2 675,50
PERTES S/CREANCES NON PROV.SD	2 675,50	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		1 539,36
VAL.COMP.IMMO.CORP.CEDEES	1 539,36	
Résultat exceptionnel		(681,16)

Filiales et participations

1

	31/10/2023		Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
	Capital	Capitaux propres		Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAS ORCOM CFGS AUDIT	140 000,00	295 725,09	99,95	140 486,12	140 486,12
2. Participations (10 à 50 %)					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAS ORCOM CFGS AUDIT					
2. Participations (10 à 50 %)					
	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
			1 115 706,20	43 778,60	
B. Renseignements globaux					
	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	157 575,27		157 575,27
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux	762 772,50		762 772,50
Production vendue de services	9 539 853,84		9 539 853,84
TOTAL	10 460 201,61		10 460 201,61

Effectif moyen

	31/10/2023	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	11,03	
	Professions intermédiaires		
	Employés	87,29	
	Ouvriers		
	TOTAL	98,32	

--

ORCOM CFGS
Société à responsabilité limitée au capital de 1 869 855 euros
Siège social : ZA de Ranfaing 88200 ST NABORD
RCS ÉPINAL 433 388 790

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 30 AVRIL 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2023 s'élevant à 807 920,75 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	807 920,75 euros
Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte "autres réserves"	4 142 679,25 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	4 950 600,00 euros

À titre de dividendes aux associés	4 950 600,00 euros
Soit 444,00 euros par part	

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 41 292,00 euros ;
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 4 909 308,00 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- Soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt ;
- Soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- À prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant ;
- À cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 avril 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

 Michel Martin

Certifié conforme
La Gérance

S.A.R.L. ORCOM CFGS

Société à responsabilité limitée au capital de 1.869.855 Euros

Siège Social : Z.A. de Ranfaing

88200 SAINT NABORD

R.C.S. EPINAL : 433 388 790

S.I.R.E.T. : 433 388 790 00019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Octobre 2023

A l'Assemblée Générale de la Société ORCOM CFGS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société ORCOM CFGS relatifs à l'exercice clos le 31 Octobre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Novembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nice, le 12 Avril 2024



Le Commissaire aux Comptes
Gilles REYNIER